

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE**

Secrétariat Général à l'Agriculture

**Direction Archives et Nouvelles Technologies
de l'Information et de Communication (DANTIC)***Le Directeur*

N° 34 /SG/AGRI/ DANTIC/DB/2022

TERMES DE REFERENCE**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT ANALYSTE PROGRAMMEUR EN VUE DE L'ÉLABORATION
DU CADRE NORMATIF ET DE L'ARCHITECTURE TECHNIQUE DU SYSTEME NATIONAL
D'INFORMATION AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (SNIA)****I. CONTEXTE**

La République Démocratique du Congo dispose d'un potentiel agricole considérable avec 80 millions d'hectares des terres arables, une hydrographie et un climat favorable à un développement agricole de plusieurs cultures, une population jeune et active, etc. Bref, toutes les conditions pour un développement de son secteur agricole, secteur qui selon la vision du management actuel du pays, devrait contribuer à la diversification de l'économie nationale et participer activement à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dont souffre une grande partie de sa population¹

Dans cette vision de valorisation du potentiel agricole de la RD Congo et la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le Ministère de l'Agriculture est appelé à jouer un rôle clé car porteur de la politique agricole nationale et responsable de la matérialisation de la vision du Gouvernement dans le secteur agricole. A cet effet, ce dernier ne dispose pas à ce jour, d'un système inclusif et coordonné de gestion de données du secteur agricole national, outils d'orientation à la prise de décisions sur base d'un existant réel. Pour combler ce vide, il est annuellement organisé depuis quelques années des évaluations des campagnes agricoles, opérations onéreuses et ponctuelles qui permettent aux autorités nationales et partenaires du secteur agricole de prendre connaissance de l'état du secteur et entrevoir des actions afin de l'améliorer.

Ainsi, pour palier à ces déficits organisationnels, il a été convenu la mise en place d'un Système National d'Informations Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle « **SNIA** », Conformément au mémorandum d'accord **N°03/WFP/MINAGRI/2022** signé le 24 Mars 2022 par le Secrétariat Général à l'Agriculture conjointement avec le Programme Alimentaire Mondial « PAM ».

Au sein du Ministère de l'Agriculture, la Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication « DANTIC » ayant dans ses attributions, l'informatisation du secteur agricole à tous les niveaux (central et décentralisé) est ainsi chargée de suivi de la mise en œuvre du SNIA. Pour y parvenir, une étude approfondie sur l'existant en terme de système d'information à tous les niveaux ainsi que les

¹ ANALYSE IPC DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGUÉ FÉVRIER – DÉCEMBRE 2021 Publié en mars 2021

difficultés des échanges des données dans le secteur agricole s'avèrent impérieux afin de ressortir les besoins précis et réels.

C'est dans cette optique que la DANTIC recrute un (e) consultant (e) analyste programmeur national qui sera chargé de l'élaboration du cadre normatif, du cahier de charge et de l'architecture fonctionnel du SNIA. Il (elle) travaillera sous la supervision directe du Coordonnateur National du SNIA et Directeur de la DANTIC et devra collaborer avec les experts du Ministère de l'Agriculture en charge des NTIC (cellule technique du SNIA).

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission du (de la) Consultant (e) analyste consiste à l'élaboration du cahier de charge (état de besoin précis et détaillé), du cadre normatif du SNIA (document de références sur les procédures et processus d'échanges d'information dans le secteur agricole), de l'architecture technique du fonctionnement du système d'information qui sera mise en place et de la présentation des documents précités aux experts du Ministère de l'Agriculture pour validation.

III. ACTIVITES A REALISER PAR LE CONSULTANT NATIONAL

Sous la supervision du Coordonnateur du SNIA et Directeur de la DANTIC, Le consultant analyste aura comme responsabilités principales de :

- Analyser les besoins en TIC dans le secteur agricole en collaboration avec l'équipe de la DANTIC ;
- Identifier les principales parties prenantes (service impliqués) ;
- Échanger avec les équipes des différents Services impliqués dans la mise en œuvre du SNIA afin de recueillir des données pertinentes sur les processus actuels, les performances et les difficultés ;
- Analyser les contraintes liées aux échanges d'informations ;
- Rédiger le cahier des charges précisant les solutions techniques adaptées ;
- Concevoir l'architecture technique fonctionnelle du SNIA ;
- Interagir avec l'équipe de la DANTIC (cellule technique) ;
- Elaborer un manuel de procédure et processus d'échange d'information dans l'environnement agricole (cadre normatif) ;
- Présenter les différentes solutions pour validation.
- Échanger avec le développeur du Système autour du cahier de charge et de l'architecture du SNIA.

IV. LIVRABLES ATTENDUS

Le consultant devra soumettre à la Coordination du SNIA :

- Cahier de charge technique du Système d'information dans le secteur agricole est élaboré ;
- Architecture fonctionnelle du Système est conçu et documentée ;
- Cadre normatif reprenant les procédures et processus d'échange d'information agricole est élaboré ;
- Responsabilité des intervenant dans la communication du secteur agricole est établie et documenté ;
- Présentation Power Point du cadre normatif du SNIA est élaborée ;
- Présentation Power Point de l'Architecture du SNIA est élaborée.

V. PROFILS REQUIS DU CONSULTANT NATIONAL

Le consultant doit :

- Avoir un niveau minimum Bac+5 en communication ou Expérience équivalent dans le domaine NTIC ;
- Avoir une expérience confirmée d'au moins 5 ans dans la mise en œuvre des systèmes d'information ;
- Avoir une expérience confirmée dans l'adoption des solutions numérique ;
- Avoir une expérience avérée d'au moins 5 ans en analyse des besoins et production des outils de collecte de données en environnement difficile d'accès ;
- Avoir des compétences prouvées sur la production des documents de référence adaptés aux échanges d'informations (manuel de procédure) ;
- Avoir une expérience de travail en environnement rural (province) ;
- Avoir une expérience dans le milieu agricole est un atout ;
- Compétences avérées en matière de gestion d'équipes techniques, et dans la fourniture de solutions digitale de qualité ;
- Avoir des aptitudes à communiquer et à conduire des réunions ;
- Être à même de travailler sous pression ;
- Avoir une connaissance parfaite du français (oral et écrit), et des aptitudes à travailler en anglais
- Connaissance sur les outils numériques de collecte et d'analyse des données ;
- Connaissance en modélisation UML ;
- Connaissance sur les réseaux informatiques (conception, déploiement, administration).

VI. DURÉE DE LA MISSION

La durée de la consultation est de 30 jours ouvrables (lundi à vendredi) et prend effet à la signature du contrat.

VII. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement de prestation du (de la) consultant (e) national recruté (e) seront détaillées dans le contrat de prestation.

VIII. CONDITIONS RESTRICTIVES EN MATIÈRE DE DROIT DE PROPRIÉTÉ

Tous documents relatifs à ces travaux de consultance deviendront propriétés de la Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication du Ministère de l'Agriculture. Le (la) consultant(e) sera tenu(e) à respecter l'interdiction de tous partages ou divulgation des données ou des informations obtenues au cours de son mandat, sans autorisation émanant de la DANTIC. Une clause sur le respect des droits appliqués aux propriétés intellectuelles, sera dûment acceptée et signée par les deux parties (DANTIC - Consultant), lors de la signature du contrat.

Fait à Kinshasa, le 14/06/2022

Salomon SALUMU SIYANGOLI

